

Service des subventions et des inventaires

Principes généraux :

- le service des subventions et des inventaires procède uniquement aux corrections comptables en liens avec les immobilisations et liés à l'exercice courant.
- Les demandes de transfert "Fonds à DIP" et "DIP à DIP" sont à adresser à la comptabilité.
- Les demandes de rocares budgétaires sont à adresser au service du budget.

Règles d'imputations :

- le solde du fonds récepteur est suffisant

**Motif :**

	Fonds	Centre financier	Projet (OI)	Nature comptable	Montant
<b>Ancien fonds :</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nouveau fonds :</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

**Nom, Prénom :\***

\*(Titulaire du Fonds ou délégataire)

**Signature manuscrite :\***

\*(Titulaire du Fonds ou délégataire)

**Date :**

**Divers :**

Après avoir complété le formulaire, veuillez le signer, le scanner et le retourner (format PDF) au service des subventions et des inventaires.